Conditions de la pension – La Dogosphère – Sabrina Jean

Pension et garderie canines · Chemin du Grand Lac 6, 1950 Sion · Version du 27.10.2026

Ces conditions s'appliquent à toute garde confiée à La Dogosphère – Sabrina Jean. En confiant votre chien, vous déclarez les avoir lues et acceptées. Elles forment le contrat de pension, accepté en ligne ou signé sur papier. Les achats en boutique relèvent de nos conditions de vente.

L'essentiel

- Vaccins obligatoires (DHPPi, Leptospirose, toux du chenil) : nous accueillons uniquement les chiens dont les vaccins sont à jour.
- Annulation sans frais jusqu'à 3 semaines avant un séjour et 72 heures avant une journée. Vacances scolaires valaisannes : une annulation moins de 2 mois avant reste due en totalité.
- Frais vétérinaires à votre charge, sauf faute grave de notre part.
- Arrivées et départs pendant nos horaires (page Contact).
- Chien non repris 10 jours après la date prévue, et vous injoignable : annoncé comme animal trouvé ; sans nouvelles de vous dans les 2 mois, il devient propriété de La Dogosphère, frais à votre charge.

Article 1 — Admission

Vous déclarez être le propriétaire du chien ou disposer de sa procuration écrite.

Nous accueillons en box partagé les chiens sociables. Un chien trop insistant avec ses congénères, une femelle en chaleur, un mâle non castré si son comportement l'exige ou un chien qui ne supporte pas de partager son box est accueilli seul dans son box, au tarif « chien seul en box ». Si sa situation change, nous vous prévenons et adaptons le tarif.

Nous pouvons refuser ou interrompre la garde d'un chien malade, agressif ou dangereux pour lui-même, les autres chiens ou l'équipe. En cas d'interruption, nous vous prévenons immédiatement et vous ou votre personne de contact venez le chercher le jour même ; les jours effectués restent dus. Nous ne pouvons pas non plus accueillir les chiens qui sautent les clôtures, ceux qu'on ne peut pas manipuler pour les soigner et ceux qui restent très stressés malgré plusieurs journées d'essai.

Article 2 — Vaccins

DHPPi et leptospirose : au moins 21 jours avant l'arrivée. Toux du chenil : au moins 72 heures avant (vaccin nasal) ou 7 jours avant (vaccin oral). Le carnet est présenté à la journée d'essai, à chaque séjour et, en garderie, après chaque rappel.

Article 3 — Journée d'essai

Chaque nouveau chien fait une journée d'essai, facturée comme une journée de garderie. Les chiens que notre équipe gardait déjà avant l'ouverture de La Dogosphère en sont dispensés. Ensuite, nous vous disons s'il est accepté, s'il lui faut une seconde journée ou si nous ne pouvons pas l'accueillir ; dans ce cas, seule la journée d'essai est due.

Article 4 — Adhésion annuelle

Due par foyer une fois le chien accepté, avant ou avec la première réservation, elle donne accès à la garde, au service d'urgence et à une remise sur certains articles de notre magasin. Elle vaut un an dès le 1er du mois où elle est payée, n'est pas remboursable et ne garantit pas une place.

Article 5 — Tarifs et paiement

Les tarifs sont ceux de www.ladogosphere.ch/tarifs en vigueur à la date d'arrivée. Chaque nuit est facturée au tarif du séjour ; une journée de garderie s'ajoute si votre chien arrive le matin et repart l'après-midi ou le soir (samedi matin à dimanche soir : une nuit et une journée).

Vous réglez à la réservation, à l'arrivée ou au départ, en espèces, par TWINT, par carte ou par virement ; une facture non réglée au départ est payable dans les 30 jours. Un acompte peut être demandé, il est déduit du total. En cas de rappel de paiement, des frais de CHF 20.– peuvent s'ajouter.

L'abonnement journées (10 journées, la 11e offerte) vaut 12 mois pour le ou les chiens indiqués à l'achat. Sur la carte 2 chiens (22 journées), une journée des deux chiens en compte deux, celle d'un seul chien en compte une. Il est personnel et non remboursable.

Article 6 — Annulation

Toute annulation se demande à la pension ; le délai court dès réception de votre demande.

- **Séjour :** sans frais jusqu'à trois semaines avant le début ; au-delà, le séjour peut vous être facturé.
- **Journée de garderie :** sans frais jusqu'à 72 heures avant ; ensuite, elle peut être facturée.
- **Vacances scolaires valaisannes :** moins de 2 mois avant le début, le montant total réservé est dû.

Une prestation commencée, un départ anticipé ou une absence non annoncée restent dus. En cas de décès de votre chien, les réservations à venir sont annulées sans frais.

Article 7 — Arrivée, départ et affaires

Arrivées et départs se font pendant les horaires de la page Contact (www.ladogosphere.ch/contact). En dehors de ces horaires, c'est possible sur demande, avec un supplément de CHF 50.–. Votre chien est rendu à vous ou à la personne que vous avez autorisée. Un séjour prolongé est facturé au tarif habituel.

Il arrive avec sa nourriture habituelle pour tout le séjour, ses affaires et ses éventuels médicaments ; ce que nous devons acheter pour lui vous est facturé. Sauf faute grave de notre part, nous ne répondons pas de la perte ni de l'usure de ses objets.

Article 8 — Animal non repris

Si votre chien n'est pas repris dans les dix jours suivant la date de départ prévue et que nous ne pouvons joindre ni vous ni votre personne de contact, nous l'annonçons aux autorités comme animal trouvé (STMZ, commune de Sion, art. 720a CC) et continuons de le garder. Sans nouvelles de vous dans les deux mois qui suivent, La Dogosphère – Sabrina Jean en devient propriétaire (art. 722 CC) et peut le garder, le placer ou le confier à une structure compétente. Les frais engagés jusque-là restent à votre charge.

Article 9 — Santé et vétérinaire

Vous déclarez votre chien, à votre connaissance, en bonne santé et apte à vivre en pension. Signalez-nous tout problème de santé, traitement, allergie, particularité alimentaire ou comportement à risque (anxiété, agressivité, fugue), et obligatoirement toute morsure sur une personne ou tout incident grave avec un animal survenus auparavant, pour que nous puissions bien nous en occuper ; nous ne répondons pas d'une information manquante ou inexacte. Prévenez-nous de toute maladie contagieuse dans les jours qui précèdent ou suivent la garde.

Les traitements sont donnés selon vos indications, sans supplément. Si son état le demande, nous le faisons examiner par notre vétérinaire référent ou un autre vétérinaire et vous en informons, vous ou votre personne de contact, dans les meilleurs délais, et immédiatement si une décision importante doit être prise. Si personne n'est joignable, nous décidons des soins nécessaires avec le vétérinaire. Les frais vétérinaires, de médicaments et de transport sont à votre charge, sauf faute grave de notre part.

Article 10 — Responsabilité

Nous prenons toutes les mesures raisonnables pour la sécurité et le bien-être des chiens confiés. Sauf faute grave de notre part, nous ne répondons pas d'une fuite, d'un accident, d'une maladie, d'une blessure ou du décès du chien, ni d'un changement de comportement, de stress, de fatigue ou de poids pendant ou après la garde.

Vous répondez des dommages causés par votre chien à d'autres chiens, à des personnes ou au matériel, et devez être couvert par une assurance responsabilité civile.

Article 11 — Service d'urgence, décès ou incapacité

En cas d'accident, d'hospitalisation, de maladie soudaine ou d'incapacité, vous pouvez nous confier votre chien en urgence, selon les places disponibles et au tarif communiqué sur demande. Ce service est en principe réservé aux clients dont l'adhésion est en cours et dont le chien a déjà été accepté ; dans les autres cas, nous décidons au cas par cas et l'adhésion est réglée le jour même. Il en va de même si vous devez nous céder votre chien en urgence, avec en plus des frais d'abandon communiqués sur demande.

Si le propriétaire décède ou ne peut définitivement plus garder son chien, nous le gardons sans frais de pension, soins compris, jusqu'à son placement dans une nouvelle famille, dans le respect du droit successoral. Cette prise en charge suppose une adhésion en cours, réglée au besoin le jour même, et une Garantie Relais signée séparément, qui fixe le forfait de visite vétérinaire (CHF 200.– ou 300.–).

Article 12 — Photos et données personnelles

L'accord pour publier des photos de votre chien sur notre site et nos réseaux sociaux vous est demandé à l'inscription et se modifie à tout moment dans votre compte client. Vos données sont traitées selon la loi sur la protection des données (LPD) et notre politique de confidentialité (www.ladogosphere.ch/confidentialite).

Article 13 — Droit applicable

Droit suisse. En cas de désaccord, nous cherchons d'abord une solution amiable ; à défaut, les tribunaux de Sion sont compétents, sauf si la loi impose un autre tribunal.

Nom du chien _____

Nom du propriétaire _____

Lieu et date _____

Signature du propriétaire _____